



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 17 février 2026 à 18h30

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le mardi 17 février 2026 à 18h30, à la salle du conseil en mairie, sous la Présidence de Monsieur BURON Jean, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20/02/2026

Nombre de conseillers en exercice = 19 – Nombre de Présents = 13 – Nombre de votants = 14

Présents : Mesdames DEMEULIER – CASSOU – BARBAZAN – CIEUTAT – CHAPEU – BERGERO - PILET

Messieurs DUCO – CRAMPE – MILLOT – DURAND – BURON – LASSERRE

Madame BAQUE est arrivée pour le 2^{ème} point de l'ODJ modifiant le nombre de Présents 14 et votants 15.

Procurations : M BOUDET à M MILLOT

Absents : M COUCHIES – M DUPRONT – Mme DAUNIS – Mme SOUQUET

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2025
- Comptes Financiers Uniques
- Personnel créations de postes
- Patrimoine vente de biens
- SDE transfert de compétence gaz
- Décisions de monsieur le maire dans le cadre des délégations
- Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte par le Président de séance le mardi 17 février à 18h30.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La secrétaire de séance élue est : Madame Corinne BARBAZAN

Le procès-verbal de la séance du 18/11/2025 n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que cette année le compte de gestion et le compte administratif sont fusionnés en un seul compte financier unique. Il rappelle que l'assemblée a reçu le détail de la présentation qui sera annexé au compte financier unique. Le CFU du CCAS sera voté par l'assemblée du CCAS.

Il précise que le vote se déroulera sous la présidence du doyen de l'assemblée, à savoir Mme Pilet. Il quitte la salle pour le vote des résultats.

Madame Pilet présente les résultats du budget principal :

Section de fonctionnement

Recettes : 2 227 827.30 euros

Dépenses : 1 792 417.13 euros

Résultat positif de 435 410.17 euros

Section investissement

Recettes : 839 032.23 euros

Dépenses : 1 248 495.14 euros

Résultat déficitaire : - 409 462.91 euros

Elle procède au vote : adopté à l'unanimité

Puis passe au Budget Bâtiment Commercial

Section d'exploitation

Recettes : 32 261.21 euros

Dépenses : 24 263.02 euros

Résultat positif : 7 998.19 euros

Section investissement :

Recettes : 20 405.02 euros

Dépenses : 2 315.00 euros

Résultat positif : 18 090.02

Le CFU est voté à l'unanimité.

Monsieur Buron revient en séance et reprend la présidence.

Madame Baqué rejoint la séance. Quorum atteint avec 14 présents et 15 votants.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

Afin de permettre l'évolution de carrière d'un agent de la collectivité, le conseil municipal doit se prononcer sur la création de poste. Un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise. Afin de permettre sa nomination à ce nouveau grade il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour l'emploi d'agent polyvalent du service technique. Dans le même temps il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ère place qu'il occupait et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Cette proposition est adoptée à 12 voix pour et 3 abstentions.

Suite au départ du chef d'équipe du service technique, le recrutement est lancé. Cependant son poste étant créé au grade uniquement agent de maîtrise non ouvert aux contractuels ou titulaires d'autres grades, les possibilités de recrutement sont réduites. Après conseil pris auprès du centre de gestion qui accompagne sur la phase de recrutement, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de chef d'équipe du service technique à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1ère classe, grade agent de maîtrise et agent de maîtrise principal et ouvert aux contractuels. Le poste d'agent de maîtrise occupé auparavant par le chef d'équipe sera supprimé et le tableau des effectifs mis à jour.

Cette proposition est adoptée avec 3 voix abstentions et 12 pour.

Madame Cassou interroge sur le recrutement en cours. Monsieur le Maire répond que 6 candidats ont été reçus mais que pour le moment les profils n'ont pas tout à fait répondu aux attentes. Il y a de nombreuses candidatures pour lesquelles des sélections sont faites avec le centre de gestion.

Monsieur Millot demande si un agent technique pourrait candidater. C'est en effet le cas mais aucun agent en interne ne s'est manifesté.

Monsieur le Maire continue à dérouler l'ordre du jour avec la vente du chapiteau.

Le conseil municipal a délibéré pour la vente d'un chapiteau le 10/02/2025 pour un montant de 14 000 euros négociable 11 000 euros. A ce jour aucune offre n'a permis d'atteindre le prix fixé. Aussi il est demandé au conseil municipal de délibérer sur un nouveau montant. L'entreprise qui entretient les bâches a proposé le rachat pour 7000 euros. Le conseil municipal délibère favorablement sur ce montant. Il est souligné que le prêt gracieux aux communes doit cesser.

La commune est propriétaire dans son domaine privé de la parcelle AB 175 et du bien situé 2 rue Jouanot : le bâtiment nommé « La SCLE » ; parking + environ 500m² de bâtiment (bureau et stockage). Actuellement deux locataires utilisent ce bâtiment. Une proposition d'achat a été faite par un des locataires. Le second locataire a informé la collectivité de la fin d'activité dans les 6 à 12 mois prochain et a donné son accord pour la vente.

Les services du Domaine ont été sollicités pour évaluer le prix de vente : estimation faite à 190 000 euros avec une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente à 171 900 euros.

En l'absence du DPE et des diagnostics amiante et plomb obligatoire, l'intéressé a fait une proposition à 170 000 euros. Les diagnostics ont été réalisés le mercredi 11 février 2026. Le rapport n'a pas encore été rendu par l'entreprise.

Monsieur Lasserre demande les raisons de la vente. Monsieur le Maire explique que de nombreux travaux sont à prévoir sur ce bâtiment et que l'offre faite par l'entreprise locale semble être une belle issue pour ce bâtiment et pour maintenir la présence d'entreprise sur la commune.

La proposition de l'acquéreur de 170 000 euros est acceptée à l'unanimité et le conseil municipal autorise le maire à réaliser les démarches nécessaires.

Ensuite, Monsieur le Maire présente la modification des statuts du SDE sur l'article du transfert de compétence gaz.

Le 19 décembre 2025, les membres du Comité Syndical ont approuvé le projet d'évolution des statuts du SDE65, visant à inscrire la compétence « distribution de gaz » en tant que compétence obligatoire du SDE65.

La Commission d'élus du SDE mise en place pour étudier ce projet considère que cette prise de compétence du SDE65 est à la fois stratégique, du fait des enjeux de développement de la méthanisation en Hautes-Pyrénées, utile aux communes, puisqu'elle permet de mettre en place une compétence départementale en charge du contrôle du concessionnaire et du suivi des réseaux, et très peu risquée malgré la baisse de l'usage du gaz dans le domaine résidentiel.

Par ailleurs, la proposition a été bien acceptée des communes et en particulier des principales concernées par la distribution du gaz, notamment parce que le SDE65 s'engage à reverser aux communes le montant de la redevance de fonctionnement perçue en 2025.

Enfin, la reformulation des contrats de concession avec GRDF permettra de dégager un bénéfice de l'ordre de 60 k€ et donc fournir au SDE65 les moyens financiers nécessaires à l'exercice de cette mission.

Le Conseil Municipal se prononce 1 voix contre 14 pour et approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :

Monsieur le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption sur les parcelles :

AD 95 – 29 rue Isidore Ducasse

AE 106- 22 lotissement des rosiers

AA 44 – 45 route de Bordeaux

AB 09 – rue du Bosquet

AC 229 - 8 rue de la moisson

AD 154-156 – 11 rue Résidence Les jardins du château

AH 70 – 22 impasse Viscos

AA 96 – zone industrielle

Monsieur le Maire a réalisé un virement de crédit du chapitre 011 vers le chapitre 65 :

- -900 euros à l'article entretien et réparations sur réseaux

- + 900 euros à l'article subventions de fonctionnement

Afin d'avoir les crédits suffisants pour le versement de la participation à la chambre des métiers (délib du 18/11/25)

La consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique et extension de l'école maternelle est terminée. Suite au rapport d'analyse présenté par le Maître d'œuvre, et conformément aux délégations de pouvoirs Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché pour un montant global de 1 017 345.87 euros.

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 VRD GROS OEUVRE DEMOLITION DESAMIANTAGE	EFFICASS	174 958.58 €
Lot 2 CHARPENTE BOIS	ADB BATITOIT	355 000.00 €
Lot 3 MENUISERIES EXTERIEURES	MARMER	170 532.04€
Lot 4 PLATRERIE	OLIVEIRA ROGEL	52 000.00 €
Lot 5 MENUISERIES INTERIEURES	SMAC	45 867.00 €
Lot 6 REVETEMENTS SOLS SOUPLES	BOUYSSONIE	20 600.00 €
Lot 7 CARRELAGE	OLIVEIRA ROGEL	23 000.00 €
Lot 8 PEINTURE INTERIEURE	BOUYSSONIE	13 104.50 €
Lot 9 ELECTRICITE	BAJON ANDRES	53 026.23 €
Lot 10 CHAUFFAGE SANITAIRE	BAJON ANDRES	109 257.52 €

La première réunion de chantier est prévue le 4 mars.

Pour terminer la séance, quelques questions :

Monsieur Millot fait part de ses constats sur la commune Bordères limitrophe à Bazet, rue du Pic du Midi où de nombreux panneaux sont manquants. L'ensemble de ses informations ont été transmises aux élus de Bordères sur Echez. Monsieur le Maire précise que ces questions écrites devraient être abordées lors d'un prochain conseil municipal à Bordères.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, et sans demande particulière des présents, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h00.

Le Maire
Jean BURON



Secrétaire de Séance
Corinne BARBAZAN

